Image not found or type unknown

L’usucapion ou prescription acquisitive

Par **Bragard**, le **24/04/2022** à **22:01**

Bonjour maitre

j'habite une propriété privé de 4 maison depuis 5 ans ou je m'occupe de différents travaux , jardinage,gardinage entretien de la propriété pesiblement
Je travail à l'hôpital salpêtrière en milieu protégé esat du a une reconnaisse de handicap plus 80%
Il ya 3 jour il ya des travailleurs qui sont venu faire des travailleurs qui sont venu faire des travaux en face de chez moi dans la propriété privé.
je viens aujourd'hui le 21/04/22 a 12h11 d'être agressé est je souhaite porté plainte et avoir des conseils jai reçu des menace de morts par une personne qui ses présenter comme le neveu du propriétaires alors que se Monsieur il as aucun droit ni titre de propriété.
Se monsieur a sauté mon grillage et ma menacé et ma prix du matériel qui était dans mon jardin et cassé mon camion .
Je viens vers vous pour avoir des conseils est faire-valoir se qui est de droit est me conseillé un bon avocat spécialisé en droit immobilier je veut porté plainte contre le neveu du propriétaire pour violations de domicile et menace de mort
Touché profondément par cette situation jai une peur qui ses installer en mois je me sens pas en sécurité il ma dit qui allé revenir.
Je vous prie maître dite moi quel sont les procédures à suivre est accepté vous cher maître de me défendre

Par **Marck.ESP**, le **24/04/2022** à **22:07**

Bonjour
Il est certain qu'il vous faut déposer plainte et prendre avocat, mais nous n'avons pas ici le pouvoir de vous proposer des coordonnées d'avocats.

Vous pouvez vous adresser au barreau local.
https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ordre_avocats

Par **janus2fr**, le **25/04/2022** à **09:42**

Bonjour,

Votre message est incompréhensible !

Vous mettez en titre "L’usucapion ou prescription acquisitive", mais le corps du message semble traiter d'un autre problème !

De même, votre situation n'est pas claire du tout, "j'habite une propriété privé de 4 maison", pouvez-vous en dire plus ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés